

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
Les primes vaches allaitantes en 2023

L'objectif de l'aide couplée aux bovins femelles viandeuses est d'améliorer la compétitivité du secteur et la durabilité économique, sociale et environnementale des élevages de bovins.

A cet égard, Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer combien de vaches allaitantes étaient éligibles au 1^{er} avril 2023? Au 30 septembre 2023, combien de primes vaches allaitantes ont-été octroyées? Quel a été l'impact de la condition liée à la charge UGB/ha fourrager (combien d'animaux ont été rendus inéligibles au droit au soutien couplé) et l'impact du critère minimal de 75 % de vêlage? Dans l'hypothèse où un solde subsisterait et sachant qu'il s'agit d'une enveloppe fermée, Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer ce qu'il est advenu dudit solde?

Réponse du Ministre Borsus:

[Mars 2024]

Le tableau en annexe reprend, par catégorie de charge en bétail, le nombre d'animaux primables avant le plafonnement lié à la charge en bétail.

215 bénéficiaires, soit 5,2 % de l'ensemble des bénéficiaires du soutien couplé à la vache viandeuse, affichent une charge en bétail supérieure à 5 UGB/ha de superficie fourragère.

Plus précisément:

- 2,8 % des bénéficiaires et 3,9 % des animaux primables correspondent à une charge comprise en 5 et 6 UGB/ha;
- 2,4 % des bénéficiaires et 3,2 % des animaux primables correspondent à une charge supérieure à 6 UGB/ha.

Le plafonnement à la charge de 5 UGB/ha entraîne une réduction de 3.153 animaux primés en soutien couplé à la vache viandeuse (d'après nos chiffres actuels). Ce chiffre de 3.153 est susceptible d'évoluer plutôt à la baisse, notamment car les superficies fourragères déclarées à l'étranger ne sont pas encore prises en compte.

Lors de la programmation 2015-2022, le montant de l'aide couplée variait en fonction du nombre d'animaux (le montant de l'aide couplée était égal au budget divisé par le nombre d'animaux admissible).

ANNEXE: 1